



# LETTRE INFO DU CONSEIL MUNICIPAL

**AOUT 2018**

## Fermeture de la Mairie

La Mairie sera fermée le **mardi 28 août** et les **samedis 1<sup>er</sup> et 8 septembre 2018**.

## Réouverture de la bibliothèque

Les bénévoles de la bibliothèque vous accueillent à nouveau depuis le **samedi 18 août**.

## Réunion publique

Rappel : Vous êtes tous invités à la réunion publique annuelle le **mercredi 29 août 2018 à 20 h 15 à la salle Foblant** afin de vous tenir informés des travaux et des projets de la commune et de la communauté de communes Frasnè-Druegon.

Un diaporama d'une durée de 30 minutes environ vous sera présenté sur grand écran. Ce sera également un moment d'échange et de débat avec le Maire et le Conseil Municipal. Le verre de l'amitié clôturera la soirée.

## 2 appartements libres à l'ancien presbytère, 2, rue de l'Eglise

**1 appartement de type F4** de 110 m<sup>2</sup> situé au 2<sup>ème</sup> étage avec 1 grenier, 1 cave et 1 garage est libre à la location **depuis le 12 août 2018**. Loyer révisable au 1er juillet de chaque année : Appartement et garage 654,87 € sans les charges.

**1 appartement de type F3** de 99 m<sup>2</sup> situé au 1er étage avec 1 grenier, 1 cave et 1 garage sera libre à la location **à partir du 31 octobre 2018**. Loyer révisable au 1er juillet de chaque année : Appartement et garage 607,64 € sans les charges.

Les personnes intéressées voudront bien envoyer leur candidature à la Mairie au 20, Grande Rue. Pour tous renseignements, s'adresser à la Mairie par mail : [mairie.bulle@orange.fr](mailto:mairie.bulle@orange.fr) ou par téléphone : **09.63.24.54.43**.

## Retour du camion pizza La Strada

L'équipe de la Strada vous accueillera à nouveau à partir du **jeudi 30 août** prochain sur la place de la Mairie.

## Ramassage des journaux

Prochain ramassage des papiers, magazines, journaux, publicités par la nouvelle équipe le **samedi 1<sup>er</sup> septembre**. Les journaux sont à déposer devant votre domicile **avant 9 h**.

## Rentrée scolaire

La rentrée scolaire aura lieu le **lundi 3 septembre** prochain. Les horaires de ramassage sont affichés sous l'abri bus.

## Ateliers « Les échanges du savoir »

Cette activité est ouverte à toutes les générations. C'est à la fois un lieu de rencontre, d'échanges de savoir-faire et un moment de convivialité dans le cadre de l'ADMR. Ces ateliers fonctionnent à nouveau **dès le 19 septembre tous les mercredis à partir de 20 h 15 et le jeudi après-midi à partir de 14 h** à la salle des associations. Toute personne intéressée sera la bienvenue. Contact : **Odile Lonchamp** au **03.81.89.80.32**.

## **Espace loisirs des Clos**

Durant les travaux de réfection, l'Espace Loisirs des Clos est indisponible. Merci aux membres du Comité des Fêtes qui ont aidé au démontage du tapis.

## **1<sup>er</sup> tour de la Coupe de France au stade Pourny**

Drugeon Sports reçoit ce **dimanche 19 août à 15 h** l'équipe de Crotenay Combe d'Ain (1<sup>ère</sup> division) pour le 1<sup>er</sup> tour de la Coupe de France. Venez nombreux les encourager.

## **Randonnée nocturne du Drugeon**

Les sapeurs-pompiers du Marais du Drugeon et les comités des Fêtes de Bannans, Bulle et Sainte Colombe organisent une randonnée nocturne **le samedi 25 août à partir de 18 h**. Dernier départ à 20 h. 1 parcours de 12 km.

Elle se déroulera à Bannans et Sainte Colombe. Départ salle des fêtes de Bannans.

Tarifs : 13 € par personne avec repas aux 500 premiers inscrits. Moins de 12 ans : 7€.  
Réservation : **Céline : 06-40- 88-50- 56 / Grégory : 06-43- 59-71- 87** après 18 h ou par mail : [cpimaraisdrugeon@gmail.com](mailto:cpimaraisdrugeon@gmail.com)

Les bénéfices seront reversés à l'œuvre des pupilles et à sachawarrior.

## **Parking principal du cimetière**

Il est rappelé que le parking situé devant l'entrée principale du cimetière, rue sur la Côte, est réservé exclusivement aux visiteurs de ce lieu. Il est donc demandé aux personnes y laissant des véhicules en stationnement prolongé de les évacuer. Le parking situé en bas de la Mairie est à leur disposition (sauf lors de l'organisation de manifestations).

Le Maire - Le Conseil municipal